

AVANT 1969

Avant 1969, l'USEP (à l'origine « Commission scolaire de l'UFOLEP ») est une Fédération scolaire, en ce qu'elle regroupe, sauf exceptions aberrantes et très rares, exclusivement des associations sportives d'école ; mais elle n'offre aux enfants que des activités périscolaires, c'est-à-dire organisées en-dehors des heures de classe. L'USEP assure bien une continuité et une cohérence entre l'éducation physique obligatoire et les activités volontaires du jeudi ; mais, c'est essentiellement par le biais de l'assistance technique (information, actions de formation) qu'elle apporte aux instituteurs.

LES ANNEES 1970

1969 ébranle ce schéma en instituant le « Tiers Temps », formule qui porte de 2 h 30 à 6 h l'horaire hebdomadaire d'EPS obligatoire. On savait que même les 2 h 30 n'étaient en fait assurées que par une faible minorité d'instituteurs : comment meubler le créneau de six heures, sinon en y plaçant des activités qui rencontraient un vif succès auprès des enfants quand on les leur offrait le mercredi ? En entrant dans le « temps contraint », on éviterait bien des obstacles rencontrés en temps de loisir : volontariat, concurrence d'autres activités, partage d'installations toujours insuffisantes...

Pendant le tiers-temps, les maîtres étaient en service, les enfants disponibles, les installations moins encombrées que le mercredi : on pouvait espérer toucher directement une

L'avenir s'éclaire par le passé : l'histoire des relations entre l'USEP et l'école permettra de mieux appréhender ce qu'elles peuvent et doivent être demain. Depuis les origines - disons depuis 1955 - l'USEP n'a jamais cessé d'être, comme le reconnaissent encore aujourd'hui les autorités compétentes, « le partenaire constant de l'école en matière d'EPS ». Toutefois les conditions de ce partenariat ont varié de façon significative au cours de ces trente années où l'on peut distinguer trois périodes : avant 1969, les années 1970, les années 1980.



L'ECOLE ET L'USEP DEMAIN

proportion beaucoup plus forte d'enfants et en attirer par là même davantage vers les activités volontaires du mercredi. Mais pouvait-on ainsi mélanger les genres ? Bien que la formule parût susceptible de remédier à l'insuffisance partout déplorée des APS chez les écoliers, l'USEP ne se résolut qu'après plusieurs années de réflexion et de débats internes à l'exploiter à fond, non sans précautions.

Sans changer de statut, elle offrait désormais ses activités dans les deux cadres, scolaire et périscolaire, dans les loisirs (USEP du mercredi) comme dans l'horaire obligatoire (USEP du tiers temps). C'était une novation capitale que cette introduction dans une école consentante, d'activités traditionnellement périscolaires, organisées par un partenaire extérieur (de toute confiance, sans doute), et encadrées, pour une part non négligeable par des « intervenants » extra-scolaires. Remous et polémiques ne manqueraient pas, critiques de principe ou jalousie de concurrents potentiels à l'égard du monopole accordé à l'USEP. Le mouvement était irréversible : la barrière entre scolaire et périscolaire continuera de s'effriter et la symbiose entre USEP et école de se resserrer : les nouveaux statuts de l'USEP, en mars 1986, ne feront que consacrer cette entrée dans une troisième période.

LES ANNEES 1980

Les nouveaux statuts

« L'USEP fait peau neuve » : c'est en ces termes que l'USEP a présenté ses nouveaux statuts à ses adhérents. A y regarder d'un peu près, les modifications apportées vont plus profond. Et en dernière analyse, on peut se demander si les transformations essentielles affectent l'USEP ou bien l'école tout entière. Premier paradoxe, l'USEP qui reste Fédération scolaire, et à ce titre affiliée à la Confédération du Sport Scolaire et Universitaire, peut désormais accueillir dans ses rangs des associations périscolaires (donc dépendant d'une structure autre que l'école).

En sens inverse, son habilitation (prononcée, il faut le noter, au sein de l'UFOLEP, section sportive et de plein-air de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente) confirme sa présence de droit dans l'école publique pour y « organiser les activités et épreuves sportives scolaires et périscolaires » (1) ; en ce qui concerne l'information et la formation pédagogiques, l'habilitation s'étend, au-delà des instituteurs, aux animateurs, aux équipes éducatives, aux formateurs « intervenants » dans les cadres scolaires et périscolaires. » (1)

Bref qu'il s'agisse des associations constitutives de l'USEP, des activités qu'elle a compétence pour organiser, ou des bénéficiaires de ses actions d'information ou de formation, le texte associe constamment « scolaire et périscolaire » : comme s'il fallait bien marquer que désormais, quel que soit le cadre, les APS proposées aux écoliers doivent relever du même esprit. Et cet esprit est celui de l'USEP, qui se voit en outre confier la mission de contribuer, en liaison avec les collectivités territoriales et le mouvement sportif, à la cohérence de ces activités.

La circulaire « Calmat-Chevènement » du 13.XII.1984

Ces dispositions statutaires sont à rapprocher

dans le temps comme dans l'esprit, de celles de la circulaire « Calmat-Chevènement » du 13.XII.1984 qui incite à aménager le temps scolaire pour favoriser le développement des liaisons de l'école avec les partenaires éducatifs locaux.

Une nouvelle organisation de la journée n'est pas une fin en soi, dit ce texte : son but est de permettre à tous les responsables éducatifs - enseignants, parents, associations, collectivités locales - de coordonner leurs efforts et d'agir de façon cohérente sur les différents facteurs qui conditionnent le développement harmonieux des enfants. C'est pourquoi les aménagements envisagés doivent s'inscrire dans un projet engageant les différents partenaires, et soumis à une évaluation par rapport à ses objectifs scolaires et extra-scolaires quant à ses répercussions aussi sur l'instruction proprement dite. On parle d'aménager le temps scolaire à la fois parce que c'est un cadre fixé par les règlements, et qu'on a prise sur lui. Mais les exemples et les commentaires le montrent, une action féconde englobe temps scolaire et temps périscolaire (voir extra-scolaire), et l'on souhaite en particulier voir instituteur et animateur présents conjointement dans l'un et l'autre - autant que le permettent les prérogatives et les disponibilités de chacun ; bref ce temps aménagé concerne non seulement l'école, mais « l'espace éducatif concerté » qui l'entoure et l'englobe.

Comme il est logique, l'USEP est nommément invitée à prendre une part active dans ces aménagements, en raison des missions qui lui sont dévolues par son habilitation, en raison du fait que son Comité départemental est présidé par l'Inspecteur d'Académie ; et

PAR G. BELBENOIT

l'on aurait pu ajouter : en raison de son appartenance à la Ligue de l'Enseignement au travers de l'UFOLEP, puisque le texte inclut les APS dans les activités socio-culturelles, le monde sportif dans le monde socio-culturel.

Qu'il s'agisse donc d'actions locales, comme celles que la circulaire du 13.XII.1984 s'efforce de promouvoir, ou de dispositions statutaires concernant un organisme national, la philosophie sous-jacente est la même : c'est celle qui devrait sembler-t-il, à travers l'évolution des rapports entre l'USEP et l'école, inspirer l'évolution de cette dernière vers de nouveaux modes de fonctionnement.

QUELLE ECOLE DEMAIN ?

Jadis « Commission scolaire de l'UFOLEP » chargée d'apporter aux écoliers, dans leur temps de loisir hebdomadaire, les bienfaits d'une pratique sportive complémentaire de l'Education Physique obligatoire, l'USEP est donc aujourd'hui officiellement reconnue

comme « interface du monde scolaire et du monde sportif ». En contact direct avec ce dernier, qu'elle passe convention ou mène des actions communes avec des fédérations dirigeantes ou encore qu'elle siège au C.N.O.S.F., elle a aussi pleine habilitation à organiser, outre les épreuves, les activités sportives scolaires des écoles publiques, c'est-à-dire, le texte distinguant « activités scolaires » et « activités péri-scolaires », à intervenir dans le cadre des cinq heures obligatoires par semaine : il n'y a plus de rupture dans son champ d'action.

Cette transformation suppose pour être viable, une évolution similaire de l'école. Certes aucun texte organique n'est encore venu le dire aussi explicitement que l'ont fait pour l'USEP, ses nouveaux statuts : la « consultation-réflexion nationale » n'en a pas moins montré qu'elle était aujourd'hui l'image de l'école à laquelle aspirait le public informé. En fait les statuts de l'USEP sont la première traduction institutionnelle à l'échelon national, d'une conception de l'école que défend avec constance depuis plus de trente ans, l'ensemble des mouvements d'éducation nouvelle de grande audience : pour devenir le lieu de la réussite pour tous, l'école doit inéluctablement s'ouvrir. Elle doit engager le dialogue, accepter la concertation, élaborer des projets avec tous ceux qui dans son environnement, contrôlent peu ou prou telle ou telle des multiples influences qui conditionnent le développement de ses élèves ; elle doit participer à l'exploitation en commun (notamment dans le cadre d'une intégration des équipements) des ressources diverses disponibles dans le milieu ; elle doit importer du secteur péri-scolaire une pédagogie d'éveil, centrée sur les apprenants, pour renouveler et féconder sa pédagogie impositive traditionnelle ; elle doit enfin laisser les enfants, autant que faire se peut, gérer ensemble leurs activités d'étude, de travail et de jeu, pour apprendre à vivre ensemble et se préparer à leurs responsabilités communes d'adultes...

Ecole ouverte, éducation globale, collaboration avec les associations complémentaires de l'enseignement public, pédagogie d'éveil, formation civique par la pratique coopérative ou associative, projet éducatif englobant les projets pédagogiques de l'école : explicitement ou en filigrane selon les cas, tout cela figure aussi bien dans les nouveaux statuts de l'USEP que dans la circulaire relative à l'aménagement du temps scolaire. L'USEP est de longue date imprégnée de ces principes : à moins d'y adhérer elle-même, l'école ne saurait avoir vis-à-vis d'une participation accrue de l'USEP à sa vie quotidienne, qu'une réaction de rejet, pour parler comme les biologistes.

Aussi bien, l'école pourrait-elle considérer qu'à l'échelon local elle n'a pas besoin d'un intermédiaire particulier pour nouer le dialogue avec les autorités communales, avec ses partenaires culturels, avec le monde sportif du cru. Une « interface » peut être un écran, et la rigidité d'un organisme national risque de faire obstacle aux initiatives que permet et encourage la décentralisation. En réalité, les structures de l'USEP sont assez souples pour que ce risque reste purement théorique et l'expérience n'incite guère à craindre de sa part un monolithisme étouffant pour les originalités régionales ou locales. Au



contraire, l'USEP peut aider beaucoup à une compréhension mutuelle qui n'est pas acquise d'avance, entre le monde scolaire et le monde sportif : il n'y a pas forcément harmonie préalable entre les objectifs et les démarches. Mais qu'une fédération sportive de plein exercice s'affirme en même temps mouvement pédagogique - et soit majoritairement mouvement d'instituteurs - cela offre aux enseignants des garanties psychologiques et déontologiques fort précieuses. Partie intégrante de la Ligue de l'Enseignement, mouvement éducatif et culturel pluridisciplinaire, l'USEP est plus naturellement orientée qu'une Fédération unisport vers la participation à des projets d'activités diversifiées (préconisées par les directives d'application de la circulaire du 13.XII.1984).

Quant à la décentralisation, elle ne frappe pas de caducité, au contraire, le principe de l'unité nationale du service public d'éducation : l'intervention de l'USEP ne peut que contribuer à la cohérence de celui-ci, à l'atténuation des disparités et inégalités géographiques, ses relais régionaux, départementaux et locaux jouissant d'une autonomie suffisante pour assurer les nécessaires adaptations. C'est également grâce à la mise en commun des expériences, études et recherches à travers ses réseaux de stages, coordonnées par sa Commission Nationale que

l'USEP est en mesure de diffuser une information à la fois scientifique et pratique de qualité. C'est par ce moyen, autant que par sa participation locale aux projets éducatifs, qu'elle contribuera à promouvoir dans l'école des activités physiques et sportives qui notamment quand elles sont pratiquées et gérées sous forme associative, méritent pleinement d'être considérées par tous comme l'un des « sept grands domaines également fondamentaux » entre lesquels les programmes et instructions répartissent les connaissances et compétences constitutives de la formation générale. Enfin il n'est pas mauvais qu'à travers l'USEP soit réactivée la liaison entre EPS scolaire et pratiques sociales du sport, dans une conjoncture où la polarisation sur l'économique risquerait de faire privilégier abusivement une liaison école-entreprise, dans une perspective pré-professionnelle, largement prématurée à ce stade de la scolarité. Faire toute sa place à l'USEP est donc pour l'école d'un intérêt évident.

CONCLUSIONS

Comment l'USEP pourra-t-elle jouer son rôle avec efficacité face à des responsabilités accrues : aider l'école à devenir plus sportive, le sport civil à mieux tenir compte des valeurs de l'école, l'une et l'autre à se coordonner pour le plus grand bien des enfants ? Ce qui dépend d'elle, c'est de reprendre une démocratisation interne toujours menacée, d'infléchir ses actions de formation vers la connaissance de l'environnement socio-culturel, d'intensifier ses liaisons avec le monde sportif tel qu'il est, sans refus inconsidéré de tout « sponsoring » (1), enfin de participer activement à des projets pluridisciplinaires d'équipes locales (2). Mais la réussite dépend aussi, et prioritairement sans doute, d'une aide accrue de l'Etat (et des collectivités locales pour ses relais régionaux et départementaux). L'Etat s'y est d'ailleurs engagé par la Convention du 14 mars 1986. Cette aide devrait aller surtout aux actions de formation, qu'il s'agisse de la formation propre des animateurs USEP ou de la composante USEP de la formation des instituteurs.

Et l'école ? Intégrer dans son fonctionnement « aménagé » cette USEP formule 1986, qu'est-ce que cela signifie pour l'école ? C'est d'abord bien sûr reconnaître et exploiter le rôle des activités physiques et sportives (ou si on me le permet, des activités « ludomotrices ») dans le développement personnel et social des enfants. C'est aussi se donner les moyens d'une « éducation civique par le vécu », par la pratique de la vie associative et fédérative, par la participation consciente à des projets. C'est enfin, sans doute n'est-ce pas le plus facile, mais tout se tient, prendre le risque de l'ouverture en s'assurant le meilleur allié pour la maîtriser.

N.B. On complètera avec profit cette réflexion en consultant la fiche pédagogique de mai 1985 : « Pourquoi l'USEP ? Comment l'USEP ? » (Revue « Informations UFOLEP-USEP »).

Georges Belbenoit
Inspecteur Général Honoraire,
Ancien Président de l'UFOLEP-USEP.

(1) Cf. Opération « Jeunes athlètes Danone ».

(2) Cf. Projet pédagogique de Plan d'Orgon. Fiche pédagogique de août 1984.

PHOTOS : USEP